



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/WG-L&R/4/1
20 juillet 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION
NON LIMITÉE D'EXPERTS JURIDIQUES ET
TECHNIQUES SUR LA RESPONSABILITÉ ET LA
RÉPARATION DANS LE CADRE DU
PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA
PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES

Quatrième réunion
Montréal, 22-26 octobre 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.2. Organisation des travaux.
3. Examen des informations relatives à la responsabilité et à la réparation pour les dommages résultant des mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés.
4. Elaboration d'options concernant des éléments susceptibles de faire partie des règles et procédures visées à l'article 27 du Protocole.
5. Autres questions.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.
